



**COMMISSION DES JEUNES**  
**Procès Verbal n°05**  
**Réunion du 02 Août 2013**

**Etaient présents :**

- |                            |            |
|----------------------------|------------|
| - RIGANTE JEAN PIERRE      | Président  |
| - MAOULIDA BOURA DJANGO    | Secrétaire |
| - LASSADI HASSANI ALI      | Membre     |
| - BOINARIZIKI EMY DARFALWA | Membre     |
| - CHRISTIAN ELDINE MADI    | Membre     |

**Assiste :**

- |                     |     |
|---------------------|-----|
| - GUILLAUME BROUSTE | CTR |
|---------------------|-----|

**Absents :**

- |                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| - ABDOURAHAMANE OMAR EL WADOOD | Membre Comité Directeur - excusé |
| - BACAR SOULAIMANA             | Membre - excusé                  |
| - SAINDOU ABDOUL HAMIDI        | Membre - excusé                  |
| - SAID DANIEL                  | Membre                           |

**Ordre du jour :**

- 1/Homologation 1er journée du 23/06/2013, matchs avec litiges et contentieux
- 2/Homologation de la 2eme journée du 30/06/2013 et 3eme journée du 04/07/2013
- 3/Divers

Jean Pierre RIGANTE Président de la Commission, ouvre la séance à 13H30.

**1/ Homologation 1ere Journée U13/U15/U18 du 23/06/2013 :**

**U 18 Poule Unique :**

Affaire : USCJ KOUNGOU / FC KOROPA 02/03 :

Réserve posée et confirmée par USCJ Koungou, sur la participation de 05 joueurs de FC Koropa ayant participé la veille à une rencontre de PL.

La commission, jugeant en premier ressort,

Après vérification, les 05 joueurs de FC KOROPA ont participé à la rencontre la veille en PL, dont 03 étaient titulaires.

La commission décide : Conformément à l'article 67 du RI, match perdu par pénalité pour FC KOROPA et attribue le gain du match à USCJ KOUNGOU et inflige une amende 30.00 € à FC KOROPA.

Dossiers transmis à la CRD concernant les 3 joueurs ayant débuté la rencontre.

Affaire : FC LABATTOIR / AS NEIGE

Courrier de FC LABATTOIR évoquant l'arrêt du match à la mi temps pour absence de dirigeant ou éducateur de AS NEIGE.

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : conformément à l'article 12 du R.I (règlement des jeunes), match perdu par pénalité pour AS NEIGE et attribue le gain du match à FC LABATTOIR et inflige une amende de 100.00 € à AS NEIGE.

#### **U 18 Poule A :**

Affaire : ESPERANCE ILONI/USO

Réserve non confirmée par USO.

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : score acquis sur le terrain maintenu et inflige une amende de 15.00 € à USO pour réserve non confirmée

#### **U 18 Poule C :**

Affaire : JUMEAUX/ECLAIR DU SUD

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de ECLAIR DU SUD

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour ECLAIR DU SUD, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à JUMEAUX.

#### **U 15 Poule Unique :**

Affaire : USCJ KOUNGOU / ECLAIR DU SUD

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de ECLAIR DU SUD

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour ECLAIR DU SUD, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à USCJ KOUNGOU.

#### **U 15 Poule A :**

Affaire : OLYMPIQUE T SOUNDZOU / AS ROSADOR

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de licences et bordereaux de Olympique T soundzou

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour Olympique T soundzou, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à AS ROSADOR.

De plus, courrier de AS ROSADOR relatant des faits de violences d'éléments extérieurs avec intervention des forces de l'ordre et demandant que les rencontres opposant Olympique T soundzou / AS Rosador soient annulées en U13/U15/U18.

La commission se penche sur le dossier pour apporter une solution et transmet à la CRD.

Affaire : ESPERANCE ILONI/ENFANT DU PORT

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de ENFANT DU PORT

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour ENFANT DU PORT, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à ESPERANCE ILONI.

Affaire : FC DEMBENI /VCO

Courrier de VCO et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence FC DEMBENI

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FC DEMBENI assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à VCO .

### **U 15 Poule B :**

Affaire : MTSANGA 2000 / ASJ HANDREMA

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de ASJ HANDREMA

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour ASJ HANDREMA, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à MTSANGA 2000.

Affaire : FOUFRE 2000/ACSJ MLIHA

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de ACSJ MLIHA

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour ACSJ MLIHA, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à FOUFRE 2000.

### **U 15 Poule C :**

Affaire : LANCE MISSILE / JUMEAUX

Vu le courrier de jumeaux et les mentions qui y sont portées, indiquant que LANCE MISSILE n'as pas engagé d'équipe. La commission transmet au secrétariat de la Ligue pour confirmation.

### **U 15 Poule D :**

Affaire : US OUANGANI / AS SADA

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de AS SADA

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour AS SADA, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à USO.

Affaire : BANDRELE FOOT/ ACS MOINAGNA

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de ACS MOINAGNA

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour ACS MOINAGNA, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à BANDRELE FOOT.

### **U 13 Poule unique :**

Affaire : USCJ KOUNGOU/FEU DU CENTRE

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de FEU DU CENTRE

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FEU DU CENTRE, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à USCJ KOUNGOU.

Affaire : UCS SADA/FC KANI BE

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de FC KANI BE

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FC KANI BE, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à UCS SADA

Affaire : USC LABATTOIR/OLYMPIQUE MIRERENI

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de OLYMPIQUE MIRERENI

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour OLYMPIQUE MIRERENI, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à USC LABATTOIR

Affaire : RACINE DU NORD/ ASJ HANDREMA

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de ASJ HANDREMA

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour ASJ HANDREMA, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à RACINE DU NORD.

### **U 13 Poule A :**

Affaire : EF US KAVANI/FC PASSAMAINTY

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de FC PASSAMAINTY

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FC PASSAMAINTY, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à EF US KAVANI.

### **U 13 Poule C :**

Affaire : EF US KAVANI/FC PASSAMAINTY

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de FC PASSAMAINTY

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FC PASSAMAINTY, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à EF US KAVANI.

### **U 13 Poule D :**

Affaire : WAHADI SC/FC CHICONI

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de FC CHICONI

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FC CHICONI , assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à WAHADI SC.

### **U 13 Poule E :**

Affaire : ECLAIR DU SUD/ AS M'BOUINI

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de AS M'BOUINI

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour AS M'BOUINI , assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à ECLAIR DU SUD

### **U 13 Poule F :**

Affaire : MISSILE ROUGE/ETINCELLES

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de ETINCELLES

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour ETINCELLES, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à MISSILE ROUGE

### **U 13 Poule G :**

Affaire : LANCE MISSILE/CJ MRONABEJA

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de CJ MRONABEJA

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour CJ MRONABEJA , assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à LANCE MISSILE

## 2/Homologation 2eme Journée et 3eme journée U13/U15/U18:

### Homologation 2eme Journée U13/U15/U18 du 30/06/2013 :

#### U 18 Poule A :

Affaire : VCO/AS KAHANI

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de AS KAHANI

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour AS KAHANI, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à VCO

#### U 15 Poule Unique :

Affaire : DIABLES NOIRS/FC LABATTOIR

Vu le courrier de FC LABATTOIR et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de licences et bordereaux de DIABLES NOIRS

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour DIABLES NOIRS, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à FC LABATTOIR.

#### U 15 Poule A :

Affaire : AS ROSADOR/AS ONGOUJOU

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de ONGOUJOU

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour ONGOUJOU, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à AS ROSADOR

Affaire : ENFANT DU PORT /TCO

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de TCO

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour TCO, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à ENFANT DU PORT

Affaire : USJ TSARARANO/FCM

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de USJ TSARARANO

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour USJ TSARARANO, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à FCM

De plus courrier de l'USJ TSARARANO demandant le retrait de son équipe U15 pour problème de finances. La commission prend note et transmet.

Affaire : FC KOROPA/FC DEMBENI

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de FC DEMBENI

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FC DEMBENI, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à FC KOROPA

Affaire : VCO/OLYMPIQUE TSOUNDZOU

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de OLYMPIQUE TSOUNDZOU

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour OLYMPIQUE TSOUNDZOU, assorti d'une amende de 30.00 € et reporter le gain du match à VCO

### **U 15 Poule B :**

Affaire : TONNERRE DU NORD/SHINGABWE

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de SHINGABWE

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour SHINGABWE, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à TONNERRE DU NORD

### **U 15 Poule C :**

Affaire : AJ KANI KELI/LANCE MISSILE

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de LANCE MISSILE

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour LANCE MISSILE, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à AJK

### **U 15 Poule D :**

Affaire : AS SADA/FLAMME HAJANGOUA

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de AS SADA

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour AS SADA, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à FLAMME HAJANGOUA

### **U 13 Poule A :**

Affaire : FC PASSAMAINTY/WANA SIMBA

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de FC PASSAMAINTY

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FC PASSAMAINTY, assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à WANA SIMBA

### **Homologation 3eme Journée U13/U15/U18 du 07/07/2013 :**

### **U 18 Poule Unique :**

Affaire : FC LABATTOIR/MIRACLE DU SUD

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'abandon de terrain de MIRACLE DU SUD

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par abandon de terrain pour MIRACLE DU SUD assorti d'une amende de 100.00 € et reporte le gain du match à FC LABATTOIR6 Art. 76R.I.

Affaire : ASC KAWENI/AS NEIGE

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de AS NEIGE

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour AS NEIGE assorti d'une amende de 30.00 € et reporter le gain du match à ASC KAWENI

### **U 18 Poule A :**

Affaire : FSC SOHOA/AS KAHANI

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de AS KAHANI

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour AS KAHANI assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à FSC SOHOA

Affaire : FLAMME HAJANGOUA/DIABLES NOIRS

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de DIABLES NOIRS

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour DIABLES NOIRS assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à FLAMME HAJANGOUA

### **U 15 Poule Unique :**

Affaire : UCS SADA/ECLAIR DU SUD

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de ECLAIR DU SUD

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour ECLAIR DU SUD assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à UCS SADA

Affaire : FC LABATTOIR/FCM

Réserve posée et confirmée par FCL sur la participation de joueurs non licenciés à FCM et sur l'absence de dirigeants ou éducateur. Recherche en cours

### **U 15 Poule B :**

Affaire : Foudre 2000/AJ MTSAHARA

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de AJ MTSAHARA

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour AJ MTSAHARA assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à Foudre 2000

### **U 15 Poule D :**

Affaire : RC BARAKANI/FEU DU CENTRE

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de FEU DU CENTRE

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FEU DU CENTRE assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à RC BARAKANI

### **U 13 Poule Unique :**

Affaire : UCS SADA/ASJ HANDREMA

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de ASJ HANDREMA

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour ASJ HANDREMA assorti d'une amende de 30.00 € et reporter le gain du match à UCS SADA

Affaire : AJK/FEU DU CENTRE

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de FEU DU CENTRE

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FEU DU CENTRE assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à AJK

Affaire : ENFANT DE MAYOTTE/RACINE DU NORD

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de RACINE DU NORD

La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour RACINE DU NORD assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à ENFANT DE MAYOTTE

Affaire : USC LABATTOIR/FC KANI BE

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de FC KANI BE La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FC KANI BE assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à USC LABATTOIR

### **U 13 Poule A :**

Affaire : PAMANDZI SC/AS VAHIBE

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de AS VAHIBE La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour AS VAHIBE assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à PAMANDZI SC

Affaire : ESPOIR MTSAPERRE/FC PASSAMAINTY

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de FC PASSAMAINTY La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour FC PASSAMAINTY assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à ESPOIR MTSAPERRE

### **U 13 Poule G :**

Affaire : CS MRAMADOUDOU/AS DRANAVI

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de AS DRANAVI La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour AS DRANAVI assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à CS MRAMADOUDOU

Affaire : LANCE MISSILE/E.F PAPILLON BLEU

Vu la feuille de match et les mentions qui y sont portées, considérant l'absence de LANCE MISSILE La commission, jugeant en premier ressort,

Décide : Match perdu par forfait pour LANCE MISSILE assorti d'une amende de 30.00 € et reporte le gain du match à E.F PAPILLON BLEU



## **2/ Divers :**

- La commission décide d'avancer la 4eme journée initialement prévue le 14/08/2013 au dimanche 11/08/2013, et de faire jouer le 1<sup>er</sup> tour de la coupe le Jeudi 15/08/2013. Le tirage au sort aura lieu le mardi 06/08/2013 à 13H30 à La Ligue. Une notification est à diffuser dès le 05/08/2013

Le Président lève la séance à 15H00.

**Le président  
Jean Pierre RIGANTE**